

Discours prononcé par Jacques PELISSARD, président de l'AMF, lors de la signature de la Charte des services publics et au public en milieu rural, le 23 juin 2006

Monsieur le Premier ministre,
Messieurs les Ministres,
Mesdames et Messieurs les Parlementaires,
Mesdames et Messieurs les Maires
Mesdames et Messieurs les Présidents,
Mesdames et Messieurs,

L'offre de services publics et au public de qualité est une préoccupation essentielle et constante de l'ensemble des maires, et, en particulier des maires des communes rurales.

Vous le savez, ils sont soucieux de répondre aux nouveaux besoins exprimés par leur population, désireux de voir accompagnés les efforts de développement qu'ils mettent en œuvre et surtout conscients du fait que l'attractivité de leur territoire se mesure à l'aune de l'accessibilité des services publics ou au public.

Ils attendaient donc, Monsieur le Premier ministre, avec impatience que les réflexions engagées depuis février 2005 se concrétisent.

Je n'oublie pas, en effet, que c'est en réponse à la demande des maires de France, réunis lors de leur 87^e Congrès en novembre 2004, que le gouvernement et votre prédécesseur, Monsieur le Premier ministre, ont installé la Conférence nationale des services publics en milieu rural.

Celle ci a permis, pour la première fois dans l'histoire de notre pays, un travail en commun de l'Etat, des collectivités territoriales et des opérateurs, publics comme privés, sur ce sujet primordial pour nos 32 000 communes de moins de 2000 habitants.

Le rapport de cette Conférence, qui vous a été remis le 17 novembre dernier, prouve le travail en profondeur qui a été conduit et accompli grâce à la collaboration de tous.

Si je tiens à remercier d'abord Paul DURIEU, qui fut le président ô combien efficace de la Conférence, pour le travail et l'écoute dont il a fait preuve tout au long de ces travaux, mes remerciements s'adressent également à tous les opérateurs, ministères, entreprises ou organismes, qui ont tous prouvé, par leur implication, leur désir de participer activement à la définition d'une méthode de travail en commun novatrice.

Lorsque l'AMF a proposé à la Conférence un projet de charte sur l'organisation des services publics et au public en milieu rural, elle a concrétisé, dans un document synthétique, cette méthode de travail.

Reste maintenant à la décliner au niveau local, et plus particulièrement départemental, et à la mettre en œuvre de façon concrète.

Faisant table rase des approches émiettées, sectorielles et des décisions brutales de réorganisation qui ont traumatisé les maires, pendant des années, et ce quelles que soient les majorités en place, la méthode que nous avons préconisée, et que le gouvernement et les opérateurs acceptent aujourd'hui, s'articule autour d'un diagnostic partagé et d'une approche globale sur l'ensemble des services publics ou au public.

Elle repose sur l'action conjuguée du préfet, animateur, coordonnateur, du président du conseil général et du président de l'association départementale des maires.

Ils doivent en effet tous trois être informés en amont de toute intention de modifier l'offre de service public ou au public et initier une concertation véritable, à un échelon qu'il déterminent librement, et qui peut être départemental ou infra-départemental.

Il leur appartiendra, après la mise en place de cette concertation, et en fonction des contraintes des territoires, des manques constatés, des réorganisations envisagées et des mutualisations possibles, de déterminer la nouvelle carte de l'implantation des services publics et au public.

L'AMF, Monsieur le Premier ministre, avec ses 100 associations départementales de maires, sera très vigilante sur l'application concrète des engagements nationaux que nous allons signer.

Elle sera également attentive à ce que la dotation, dûment prévue dans la charte, et dont vous avez annoncé le montant de 50 M€ lors du dernier Congrès des maires, soit mise à disposition dès 2006 pour le financement des projets retenus.

L'AMF veillera, en particulier, à la pérennité de cette dotation, dont elle a obtenu qu'elle permette, et ceci est nouveau, non seulement le financement de l'investissement mais également celui du fonctionnement des projets retenus, que ce soit des « maisons de service public » ou de tous autres modes innovants d'offre de services.

C'est à ces conditions, Monsieur le Premier ministre, Messieurs les ministres, qu'il sera possible de redonner confiance aux élus et de rétablir un travail constructif avec l'ensemble des gestionnaires des services publics.

Avec cette charte, c'est résolument vers l'avenir que l'AMF se tourne et c'est la première fois que les élus sont invités à s'engager dans un processus nouveau, destiné à offrir aux populations du monde rural des services publics ou au public, accessibles et de qualité, quitte à les repenser ou à les réorganiser.

Je tenais à vous remercier pour l'écoute dont vous avez, avec l'ensemble des membres du gouvernement concernés, fait preuve et pour votre volonté de respecter les engagements pris devant les maires.

Le Bureau de l'AMF, et son président, pour leur part, défendront avec force et détermination cette démarche novatrice et constructive.